

Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la municipalité de

MONT-CARMEL

Code géographique : 14005

Région administrative : Bas-Saint-Laurent (1)

Complété par

Maryse Lizotte

le

25 juin 2024

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA

<p>Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.</p>	<p>Action réalisée.</p>
---	--------------------------------

Réglementation municipale

<p>Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQUEEP. Cette action devait être réalisée pour le 1^{er} septembre 2021.</p>	<p>Action réalisée.</p>
<p>Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2023.</p>	<p>Cette action doit être réalisée depuis le 1er septembre 2023.</p>

Contrôle actif des pertes d'eau

<p>Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1^{er} septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1er septembre 2025.</p>	<p>Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.</p>
<p>Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1^{er} septembre 2025.</p>	<p>Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.</p>
<p>Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2025.</p>	<p>Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 13 robinets d'arrêt accessibles est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.</p>
<p>Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1^{er} septembre 2025.</p>	<p>Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.</p>
<p>Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.</p>	<p>Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.</p>
<p>Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1er septembre 2025.</p>	<p>Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.</p>

Sensibilisation des citoyens

<p>Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQUEEP d'ici le 1^{er} septembre 2025.</p>	<p>Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2023.</p>
<p>Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQUEEP d'ici le 1^{er} septembre 2025.</p>	<p>Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 6 actions au bilan 2023.</p>

Installation de compteurs d'eau

<p>L'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et d'un échantillon de compteurs dans le secteur résidentiel est terminée.</p>	<p style="text-align: center;">Secteur résidentiel Installation terminée</p>
<p>Relever les compteurs d'eau annuellement.</p>	<p style="text-align: center;">Secteur non résidentiel Installation terminée</p>
	<p>L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.</p>

Commentaires généraux

<p>Art.1.4 : L'installation des compteurs d'eau dans le cadre de la SQUEEP doit être accompagnée par la mise en place d'une forme de tarification volumétrique dans le secteur non résidentiel. La date limite de réalisation concorde avec la date limite pour l'installation des compteurs d'eau, soit le 1er septembre 2024. Cette action est également requise pour l'approbation du bilan. Étant donné que la date limite du 1er septembre 2024 n'est pas encore échu, le bilan d'eau 2023 est approuvé.</p>

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Mont-Carmel

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2023	Objectif 2023
1,1	≤ 3,0
59	≥ 50
51 mètres d'eau	

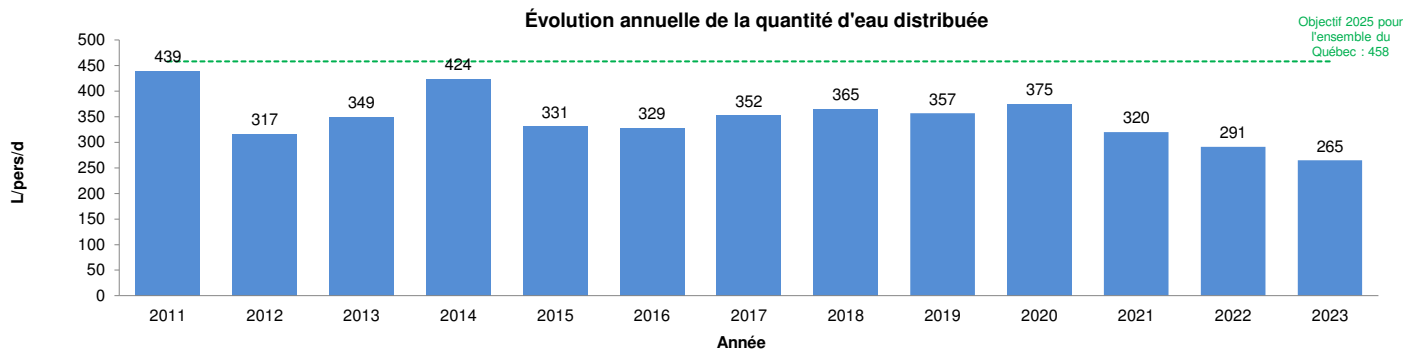
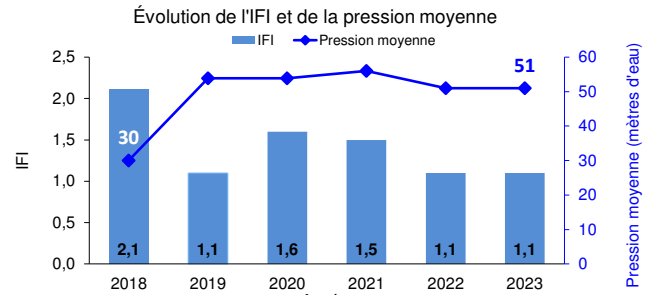
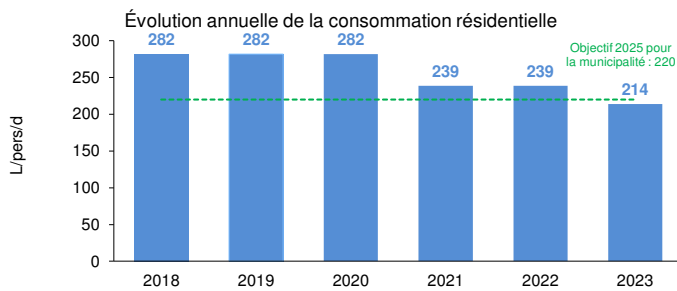
Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!
 Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2023	Objectif 2023
1,1	≤ 3,0
214 L/pers/d	≤ 220 L/pers/d
265 L/pers/d	



La municipalité atteint les objectifs de la SQEEP sur l'ensemble de ses réseaux. Félicitation pour votre saine gestion.

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

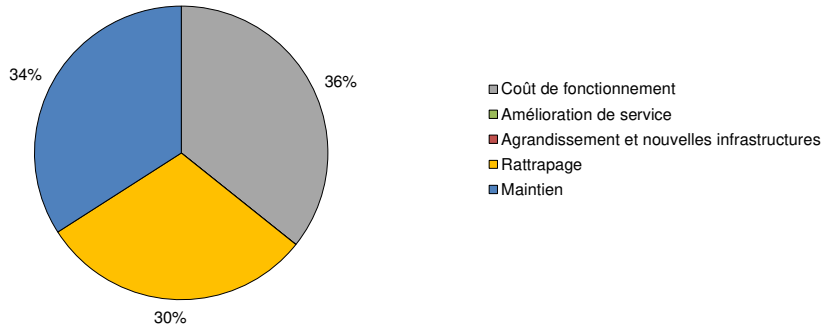
COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	4,83 \$/m ³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	4,61 \$/m ³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	4,09 \$/m ³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m ³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 \$/m ³
Coût des services d'eau	13,53 \$/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

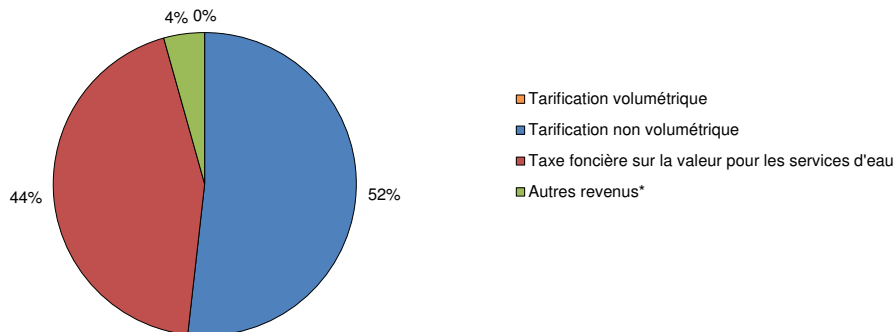


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,00 \$/m ³
Tarification non volumétrique	2,50 \$/m ³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	2,12 \$/m ³
Autres revenus*	0,21 \$/m ³
Revenus affectés aux services d'eau	4,83 \$/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



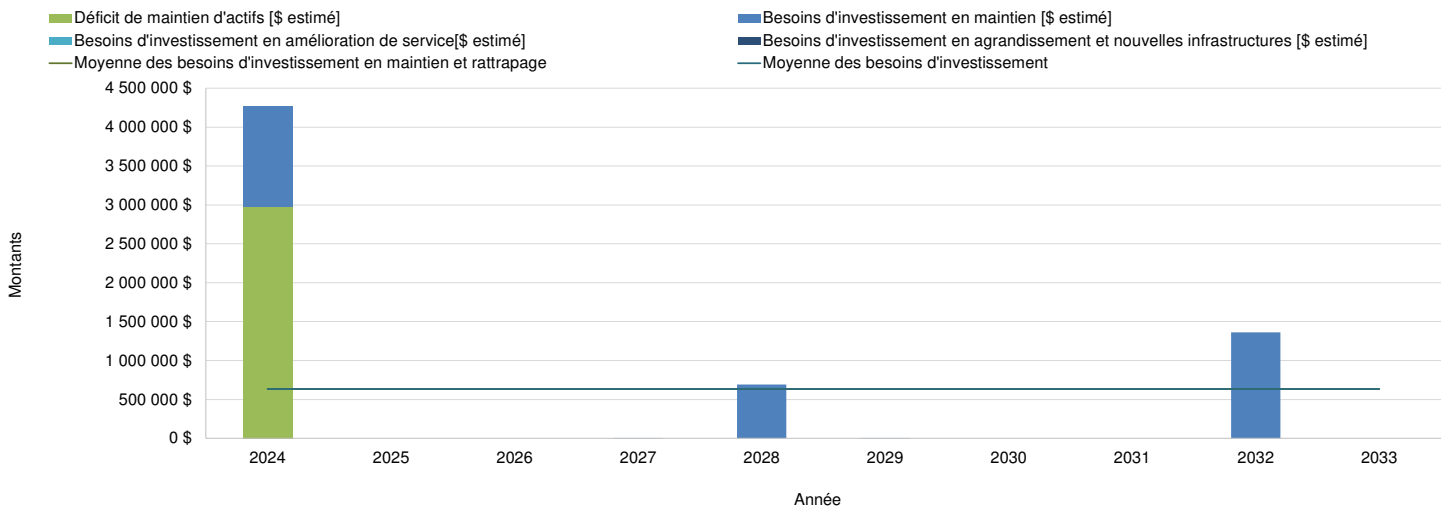
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintenance	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	1 289 122 \$	2 972 372 \$	0 \$	0 \$	4 261 494 \$
2025	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2026	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2027	4 736 \$		0 \$	0 \$	4 736 \$
2028	690 744 \$		0 \$	0 \$	690 744 \$
2029	6 315 \$		0 \$	0 \$	6 315 \$
2030	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2031	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2032	1 362 145 \$		0 \$	0 \$	1 362 145 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 353 062 \$	2 972 372 \$	0 \$	0 \$	6 325 434 \$

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)